

INFORMATIONS – SEPTEMBRE 2016

S o m m a i r e

N° 1164 - Les infos du mois :

- Salariés des OGE : Valeur du point 2016-2017
- Déclaration des cotisations de prévoyance AG2R des enseignants
- Nouveaux statuts des OGE (suite des réunions)





LES INFOS DU MOIS

I. SALAIRES DES OGEC : VALEUR DU POINT 2016-2017

La Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires dans le champ de la Convention Collective SEP a eu lieu les 21 juin et 6 juillet.

La valeur du point applicable aux rémunérations des salariés relevant de la convention collective des Salariés des Etablissements Privés demeure à **17,27 €** et le salaire minimum de Branche à **1 511,02 €** pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

Vous trouverez, en pièces jointes, le **communiqué du Collège employeur** et le **rapport de branche** réalisé par le Collège employeur et présenté le 21 juin. Au-delà d'une obligation légale, cet outil permet à l'ensemble des membres de l'Institution de disposer d'une "photographie de la Branche".

II. DECLARATION DES COTISATIONS DE PREVOYANCE AG2R DES ENSEIGNANTS

Le prochain appel de la cotisation de prévoyance AG2R des enseignants interviendra en octobre sur la base d'une **cotisation trimestrielle forfaitaire de 16,00 € par poste d'enseignant** (Equivalent Temps Plein).

Il nous est signalé que certains établissements ne mettent pas à jour le nombre de postes sur le bordereau AG2R (L'AG2R reporte automatiquement le nombre de postes déclaré le trimestre précédent).

Rappel :

- La liste des postes « équivalent temps plein » des écoles primaires 2015-2016 est disponible sur notre site UDOGEC, rubrique « actualité » <http://www.udogec22.org>
- Pour les collèges et les lycées, l'équivalent temps plein d'un enseignant du 2d degré est calculé sur la base de 18 h d'enseignement par semaine. Pour obtenir le nombre de temps plein de votre établissement, il convient de diviser la Dotation Globale Horaire (DGH) définitive attribuée par l'académie à l'établissement par 18 heures.

III. NOUVEAUX STATUTS DES OGEC

Il n'est pas trop tard pour s'inscrire à une des prochaines **réunions** qui sont organisées à l'attention des Président(e)s et des secrétaires d'OGEC et des Chefs d'établissement (P.J. : Bulletin d'inscription).

Horaire : 18h30

| | |
|--|------------------------------|
| LAMBALLE – Lycée Saint-Joseph | 22 septembre 2016 |
| LANNION – Lycée St Joseph Bossuet | 27 septembre 2016 |
| GUINGAMP – Lycée Notre-Dame | 29 septembre 2016 |
| DINAN – Col/Lycée Les Cordeliers | 4 octobre 2016 |
| LOUDEAC – Col/Lycée Saint-Joseph | 11 octobre 2016 |
| SAINT-BRIEUC – Coll/Lycée St Charles La Providence | 13 octobre 2016 |